

L'apprentissage, c'est quoi ?

L'apprentissage est une **formation en alternance** permettant l'obtention d'un diplôme (du CAP à Bac +5) dans de **nombreux métiers**. Il est composé d'une partie **théorique** dispensée dans un centre de formation (CFA) et d'une formation **pratique** en collectivité.

Public concerné ?

Le contrat d'apprentissage pour les personnes reconnues handicapées, est possible à partir de 16 ans et **sans limite d'âge**. Les jeunes de 15 ans peuvent entrer en apprentissage s'ils ont achevé leur scolarité du collège.

Rémunération ?

Comme tout contrat de droit privé, l'apprenti a droit à une rémunération calculée sur la base du Smic (allant de 25% à 78%), en fonction de l'âge et du niveau de diplôme préparé.

Durée du contrat ?

La durée du contrat est calculée sur celle de la formation. Elle peut aller de 1 à 4 ans.

Tutorat ?

Dans la collectivité, l'apprenti est encadré par un maître d'apprentissage.

De Nombreux avantages pour les apprentis

Une formation qualifiante jusqu'à l'obtention du diplôme ;

- une mise en pratique encadrée au sein de la collectivité ;
- un contrat de travail et une rémunération ;
- l'aménagement du poste et des conditions de travail ;

- un éventail de métiers ;
- un tremplin vers l'emploi

URL Source

<https://www.cdg69.fr/menu/se-former-apprentissage>
